



GOURNAY
SUR MARNE

DÉCISION DU MAIRE N° M 2024-05-06

Objet : Tarification de la sortie de la Maison Pour Tous « Couloisses de l'aéroport Roissy Charles De Gaulle » le 24 mai 2024

Le Maire de Gournay-sur-Marne (Seine-Saint-Denis),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Délibération n°2023-10 du 16 février 2023 relative à la Création de catégories de tarifs pour certains ateliers, activités, évènements ou sorties organisés par la Ville,

Considérant la volonté de proposer des sorties culturelles aux Gournaysiens,

DÉCIDE

Article 1 : de fixer le montant de la sortie de la Maison Pour Tous « Couloisses de l'aéroport Roissy Charles De Gaulle » le 24 mai 2024 selon le tarif unique B de la grille, soit 5 €.

Fait à Gournay-sur-Marne,
Le 23 mai 2024

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.



ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Compte-tenu de la publication le :

Le Maire,
Éric SCHLEGEL

